



Communiqué de presse du 20 janvier 2022

#Artisanat / #Bâtiment / #Partenariat / #CEE / #TransitionEnergétique / @EDFofficiel

La CAPEB et EDF renouvellent leur partenariat pour accélérer la rénovation énergétique dans l'habitat

Paris, le 20 janvier 2022 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**CAPEB**), via sa filiale Béranger Développement, et **EDF**, premier producteur et fournisseur d'électricité en France, viennent de renouveler leur partenariat. Cet accord de partenariat signé par Jean-Christophe Repon, Président de la **CAPEB** et Fabrice Gourdeillier, Directeur Clients Particuliers d'EDF, vise à accompagner les entreprises adhérentes de la CAPEB dans la promotion d'actions permettant de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'habitat. EDF a ainsi mis en place le portail Prime Energie (www.prime-energie-edf.fr) pour contribuer à financer les travaux éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie.

Dans le cadre de cet accord qui prolonge celui signé en 2018, la CAPEB, au travers des CAPEB départementales, continuera à sensibiliser les professionnels, impliqués dans la rénovation énergétique, à l'intérêt du dispositif mis en place par EDF. Elle poursuivra notamment l'organisation d'actions d'information, de promotion et de communication mettant en avant le mécanisme d'accompagnement proposé par EDF aux ménages via le portail Prime Energie dans le cadre du dispositif des CEE.

De son côté, EDF continuera, via son réseau commercial réparti sur le territoire national, à accompagner les CAPEB départementales au mécanisme mis en place pour les ménages dans le cadre du dispositif des CEE afin qu'elles portent l'information auprès des entreprises artisanales adhérentes à la CAPEB. Pour certaines opérations, EDF reconduit la possibilité pour les ménages de bénéficier d'un prêt à taux réduit et bonifié pour leurs travaux, sous conditions.

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, déclare : « *Fort de notre précédent partenariat, qui a permis de toucher 4 000 entreprises et d'accompagner plus de 60 000 dossiers de particuliers, cette nouvelle opportunité qui s'offre à nous aujourd'hui à travers ce renouvellement de partenariat est la bienvenue pour mobiliser encore plus d'entreprises adhérentes sur le sujet de la transition énergétique dans nos métiers. Par son expertise, EDF qui a développé un dispositif fiable et intuitif qui permet aux ménages d'être mieux accompagnés pour leurs travaux de rénovation énergétique, accompagne pleinement nos entreprises. »*

Fabrice Gourdeillier, Directeur Clients Particuliers d'EDF : « *EDF a souhaité renouveler son partenariat avec la CAPEB qui a rencontré un vif succès depuis sa signature en 2018. Notre dispositif de prime directe, mis en place depuis 2017, a fait ses preuves. En versant une aide financière sous forme de chèque aux ménages qui réalisent des travaux de rénovation énergétique, EDF les encourage dans leur transition énergétique. Ce renouvellement de partenariat signé avec la CAPEB va permettre d'intensifier l'accompagnement d'EDF auprès des adhérents de la CAPEB dans un contexte d'évolution réglementaires visant la meilleure qualité de travaux pour les ménages. »*

La Prime Energie EDF en bref

- Le ménage bénéficiaire s'inscrit sur le site de prime énergie avant d'engager des travaux. Après leur réalisation il monte son dossier constitué des devis, facture, attestation sur l'honneur et certificat de qualification de l'entreprise ayant réalisé les travaux et l'envoie à EDF. Il reçoit sa prime sous forme de lettre-chèque après validation du dossier.

Les travaux éligibles

- Systèmes de chauffage utilisant les énergies renouvelables : pompes à chaleur air-eau, eau-eau, air-air, hybride, chauffe-eau thermodynamique, chaudière et insert bois...
- Chaudière gaz, émetteur électrique, chauffe-eau solaire individuel...
- Isolation des combles, des planchers bas, fenêtre...

Retrouvez toutes les informations sur la prime énergie sur
www.prime-energie-edf.fr

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels dûment qualifiés

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'un des deux syndicats patronaux représentatifs de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également le syndicat patronal majoritaire dans l'artisanat* du Bâtiment. La CAPEB enfin est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57 000 entreprises).

Le secteur des entreprises employant jusqu'à 10 salariés représente en 2020 :

- 542 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont
- 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises
- 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur
- 78 % des apprentis formés dans le bâtiment
- pour un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment.

* L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés. Très majoritairement, il s'agit d'entreprises de moins de 10 salariés.

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

La société BÉRANGER DÉVELOPPEMENT gère l'ensemble des partenariats par délégation pour le compte de la CAPEB.

À propos de EDF :

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO₂ conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 37,9 millions de clients (1), dont 28,7 millions en France (2). Il a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires consolidé de 69 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés depuis 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

(2) Y compris ÉS (Électricité de Strasbourg).

Contacts presse :

Pour la CAPEB

Agence Hopscotch : Alice Augeraud - Tél: 01 58 65 00 54 - [aaugeraud@hopscotch.fr](mailto:augeraud@hopscotch.fr)

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 77 81 - 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Pour EDF

Service de presse : Tél : +33 1 40 42 46 37 - service-de-presse@edf.fr